

SDC : Salarié Désigné Compétent Référént sécurité

Objectif de la formation :

Les participants seront capables :

D'accompagner l'employeur dans la mise en place d'une démarche prévention dans son entreprise.

Article L 4644-1 du code du travail.

D'être force de proposition en matière de prévention

De mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels

Prérequis : savoir communiquer en français (lu, écrit)

Public concerné : tout public

Durée de la formation : 21 heures

Qualité des formateurs : Formateurs en prévention des risques professionnels certifiés par la CARSAT.

Méthode pédagogique : Méthode active, alternance d'apport théorique et pratique

Moyens pédagogiques : vidéoprojecteurs, accès au wifi pour les participants

Modalités d'évaluation :

Evaluation formative tout au long de la formation

Test diagnostique en début de formation

Test final en fin de formation

Programme théorique :

1ère journée :

- Intégrer les bonnes pratiques du réseau prévention
- Le rôle et missions du SDC (référént sécurité) dans l'entreprise
- Les limites de compétences et son périmètre d'intervention,
- L'enjeu de l'évaluation des risques professionnels
- La réglementation, le cadre juridique,
- L'analyse de l'accident et de la maladie professionnelle

2ème journée :

- Mobiliser les compétences internes et externes
- Evaluer l'état sécuritaire de son entreprise
- Utiliser les méthodes et outils existants (DU existant, fiches de postes...)
- S'approprier une méthode d'évaluation des risques professionnels pertinente pour son entreprise
- Exercice d'appropriation des outils sur une unité de travail

3^{ème} journée :

- Appliquer la méthode d'évaluation des risques pour son entreprise
- Les actions de prévention (PGP, OTH ...)
- Gérer les actions de prévention en Santé Sécurité
- Inspection « audit » d'un service et restitution
- Règlementation sur les plans de prévention, protocole de chargement

Livrable :

- Support de cours identique au diaporama du formateur avec possibilité de prise de notes.
- Délivrance d'une attestation de compétences
- Certificat de réalisation

Accessibilité au public en situation de handicap :

Pour le présentiel : Nous louons des salles de formations adaptées au public en situation de handicap.

Pour le distanciel : en classe virtuelle et accès à notre moodle « nos cours en ligne ».

Modalités et Délais d'accès à la formation :

Par téléphone au 06 86 58 41 68

Par mail : contact@securiplus.info

Sur notre site internet : www.securiplus.info

Délai à respecter : 1 mois

Tarifs : 1.440 €/stagiaire